

EN BOURGOGNE

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENTIS

Le regain d'intérêt pour l'apprentissage trouve sa source dans la loi de 1987 qui prévoit notamment son extension à tous les niveaux de qualification, du certificat d'aptitude professionnelle au diplôme d'ingénieur. Ce contrat de travail de type particulier donne à l'apprenti le statut de salarié, et a pour objectif l'acquisition d'une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme. Chaque année, près de 3 000 jeunes terminent leur apprentissage en Bourgogne. Combien d'entre eux trouvent un emploi ? Pour connaître leur devenir, le ministère de l'Éducation nationale réalise des enquêtes depuis plusieurs années avec l'appui des centres de formation d'apprentis, y compris agricoles.

Cette note présente les résultats de la dernière enquête Insertion Professionnelle des Apprentis qui appréhende les situations professionnelles des jeunes sept mois après leur sortie du centre de formation. La hausse de l'emploi a continué de progresser fortement en 2001 et s'accompagne d'une augmentation du nombre de contrats à durée indéterminée. Ce contexte favorable n'efface toutefois pas les disparités. Ainsi, le risque de chômage touche plus fréquemment les jeunes filles, et l'embauche directe chez le maître d'apprentissage concerne seulement le quart d'entre elles pour le tiers des jeunes gens.

La Bourgogne est la seule région à posséder des données statistiques relatives au devenir professionnel de onze promotions d'apprentis depuis 1979. Au fil des ans, les situations à la fin d'un contrat d'apprentissage se sont modifiées : baisse des embauches, amélioration sensible de l'emploi en 1990, dégradation par la suite, diminution du chômage... Si ces évolutions diffèrent quelque peu selon les métiers appris, le temps n'a cependant pas affecté les processus d'insertion bien typés selon les domaines de formation.

Note technique

L'enquête Insertion Professionnelle des Apprentis est le seul dispositif national qui renseigne tous les ans sur la situation professionnelle des jeunes sept mois après leur sortie de formation. Cette enquête décentralisée est pilotée par la Direction de la programmation et du développement du ministère de l'Éducation nationale, et réalisée avec l'appui des centres de formation. Au mois de février, un questionnaire est adressé par voie postale à chaque apprenti qui a quitté le CFA.

Les résultats présentés dans ce document concernent les sortants des années terminales d'apprentissage. Dans l'académie de Dijon, 31 centres de formation ont participé à l'enquête de février 2001. Près de **4 500 apprentis** ont été interrogés, et **2 200** ont répondu. Globalement, le taux de réponse brut des jeunes est de 49 %. Ce taux augmente avec le niveau de qualification : de 41 % pour les sortants des terminales de CAP, à 52 % pour ceux de BEP, 57 % pour les bacheliers professionnels. Les chiffres pondérés sont donc à manier avec précaution.

Cette enquête situe les jeunes sept mois après leur contrat d'apprentissage. Or, les évolutions sont fréquentes au cours des premières années de la vie professionnelle.

La situation des jeunes est appréhendée à partir des concepts suivants :

- **emploi salarié** (emploi non aidé) : les contrats à durée indéterminée, déterminée ou d'intérim, les engagés militaires, les jeunes installés à leur compte, et les aides familiaux ;
- **autre mesure** (emploi aidé) : les contrats emploi-jeune, emploi-solidarité, d'orientation, d'adaptation, les stages ;
- **chômage** : les jeunes déclarant être sans emploi et en rechercher un ;
- **inactivité** : les jeunes déclarant être sans emploi et ne pas en rechercher ;
- **taux d'emploi** : nombre de salariés/actifs (emploi + mesure + chômage) hors service national et inactivité x 100.

Analyse réalisée par Christine Guégnard (Centre associé au Céreq/Irédu) et Christine Lecrenais (Service statistique académique). Cette enquête a pu être effectuée grâce à la collaboration des Directeurs de centres de formation d'apprentis, du Centre d'études et de traitements informatiques de l'académie de Dijon, du Service statistique académique.

Janvier 2002

■ 7 jeunes sur 10 en emploi

En Bourgogne, environ 11 300 apprentis ont fréquenté les centres de formation au cours de l'année scolaire 1999-2000. Près de 3 700 jeunes en dernière année d'apprentissage ont quitté leur CFA pour arriver sur le marché du travail en juin 2000. Tous niveaux confondus, 74 % des sortants occupent un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) et 13 % en recherchent un en février 2001. Certains bénéficient de contrats de qualification (7 %) ou d'adaptation (1 %), d'autres sont en stage (2 %) ou en emploi-jeune (1 %). Les jeunes qui ne recherchent pas immédiatement d'activité professionnelle sont peu nombreux (2 % se déclarent inactifs).

Quel que soit leur diplôme, le nombre de garçons et de filles en emploi a continué de progresser fortement en 2001 (74 % contre 67 % l'an passé) et le recul du chômage se confirme (de 18 % à 13 %). La croissance économique profite aux anciens apprentis et s'accompagne d'un plus grand nombre d'embauches sur des postes stables pour les garçons comme pour les filles. Les contrats à durée indéterminée représentent près de 58 % des emplois contre 53 % en 2000. Le maintien dans l'entreprise d'apprentissage évolue également de 26 % à 30 % et pour les deux tiers sur un contrat à durée indéterminée. Les possibilités d'embauche chez le maître d'apprentissage augmentent avec l'élévation du niveau de qualification : le quart des jeunes à l'issue du CAP, 28 % des sortants de BEP et plus de 40 % des bacheliers professionnels.

Situation des garçons en février 2001

(en %)	CAP	BEP	Bac Pro	BP
Emploi salarié	75	74	83	82
Contrat qualification	7	13	6	4
Autre mesure	3	5	3	7
Chômage	14	7	5	2
Service national	-	-	2	1
Inactivité	1	1	1	4
Total	100	100	100	100
Effectif sortant	1 319	516	277	160

Lecture : parmi les 1 319 sortants en juin 2000 d'une terminale de CAP, 75 % sont en emploi, 7 % en contrat de qualification, 14 % au chômage... au 1^{er} février 2001.

Situation des filles en février 2001

(en %)	CAP	BEP	Bac Pro	BP
Emploi salarié	49	66	87	83
Contrat qualification	10	4	1	6
Autre mesure	5	2	1	-
Chômage	28	21	9	8
Inactivité	8	7	2	3
Total	100	100	100	100
Effectif sortant	411	272	90	112

■ Des disparités prononcées

Malgré l'amélioration du contexte économique, divers indicateurs soulignent des difficultés d'insertion spécifiques aux 1 000 jeunes filles qui ont terminé leur contrat d'apprentissage. Seulement le quart des filles sont recrutées dans l'entreprise où s'est déroulée leur formation

pour un tiers des garçons. Au 1^{er} février 2001, le taux d'emploi salarié féminin est de 70 % alors que le taux d'emploi masculin atteint 78 %. Les possibilités d'embauche augmentent avec l'élévation de la qualification de manière plus accentuée pour la population féminine. Ainsi, 49 % des apprenties après un CAP sont salariées, pour 66 % des sortantes de BEP et 87 % des bachelières professionnelles, alors que plus des trois quarts des garçons ont un emploi quel que soit leur niveau. Le chômage concerne deux fois plus souvent les jeunes filles

De plus, le tiers d'entre elles déclarent travailler à temps partiel pour seulement 4 % des garçons. Enfin, le salaire net médian féminin est légèrement inférieur (6 100 francs net par mois contre 6 300 francs pour les garçons salariés à temps plein). La concentration des apprenties dans quelques spécialités accroît les difficultés des personnes les plus faiblement qualifiées, du fait de la concurrence des plus diplômées, et explique en partie ces disparités. Représentant 28 % des effectifs, les jeunes filles sont surtout présentes dans les formations de la vente, de la coiffure et de la pharmacie. Les jeunes gens se dirigent en revanche vers les spécialités du bâtiment, de l'agro-alimentaire, de la mécanique automobile, de l'électricité, plus porteuses en termes d'emploi.

Toutes les spécialités n'offrent pas les mêmes chances d'insertion professionnelle. De nombreux sortants de la filière **agriculture** sont en stage ou en emploi-jeune, ce qui entraîne un taux d'emploi inférieur à la moyenne. Le maintien dans l'entreprise d'apprentissage est proche de celui de l'ensemble des apprentis. Près de 60 % travaillent dans leur secteur de formation, l'agriculture, principalement dans des petites entreprises.

Les jeunes de l'**agro-alimentaire**, formés aux métiers de boucher, charcutier, pâtissier... connaissent un devenir professionnel favorable (84 % en emploi). Peu embauchés par leur maître d'apprentissage, ils trouvent de nombreux contrats à durée indéterminée. La moitié d'entre eux travaillent dans les industries agricoles et alimentaires, 12 % dans le commerce, 8 % dans les hôtels et restaurants.

Les anciens apprentis de la **mécanique automobile** connaissent des situations professionnelles proches de la moyenne régionale : les trois quarts sont salariés et le tiers demeurent dans l'entreprise formatrice. Près de la moitié des jeunes sont recrutés dans la réparation automobile, le quart dans l'industrie.

Les sortants des spécialités du **bâtiment** bénéficient d'un taux d'emploi élevé (81 %), avec de nombreuses embauches dans l'entreprise d'apprentissage (quatre jeunes sur dix). Près de 80 % sont salariés dans le secteur de la construction et la moitié dans des entreprises de moins de dix salariés.

La situation des jeunes issus des formations de l'**hôtellerie-restauration** est contrastée. Les deux tiers occupent un emploi alors qu'à peine 12 % des anciens apprentis restent sur leur lieu de formation. Les trois

Comparaison selon divers indicateurs									
(en %)	Emploi salarié	Contrat à durée indéterminée	Contrat de qualification	Maintien dans l'entreprise	Temps partiel	Entreprise de moins de 10 salariés	Chômage	Effectif	Part des filles
Agriculture	68	37	5	27	15	62	12	365	16 %
Alimentaire	84	45	4	20	4	45	11	404	10 %
Automobile	75	45	8	32	2	45	13	420	1 %
Bâtiment	81	45	10	40	2	48	8	490	1 %
Commerce	70	43	1	24	36	50	21	412	81 %
Hôtellerie	68	39	3	12	18	37	21	549	52 %
Soins	58	46	26	40	22	81	11	170	95 %
Ensemble	73	43	7	30	10	43	12	3 666	28 %

Lecture : parmi les sortants en juin 2000 d'une formation de l'agriculture, 68 % des jeunes ont un emploi salarié dont 37 % à durée indéterminée, 27 % restent dans l'entreprise d'apprentissage... et 12 % sont au chômage en février 2001.

quarts travaillent dans le secteur des hôtels et restaurants avec de nombreux contrats à temps partiel. Alors que les contrats à durée indéterminée et le maintien au sein de l'entreprise d'apprentissage sont proches pour les filles et les garçons, les premières sont plus exposées au chômage.

Les jeunes formés dans le domaine du **commerce**, à dominante féminine, se distinguent par un chômage élevé (21 %). Les deux tiers sont salariés dans le commerce avec un travail à temps partiel fréquent (plus du tiers des emplois). La moitié des embauches s'effectuent dans des petites entreprises.

À la sortie des spécialités à prédominance féminine comme les **soins personnels** (coiffure et pharmacie), de nombreux jeunes poursuivent leur formation par le biais de contrats de qualification dans leur entreprise d'apprentissage, ce qui explique le taux assez faible d'emploi. Quatre jeunes sur dix demeurent chez le maître d'apprentissage. Près de 80 % sont embauchés dans des entreprises de moins de dix salariés, et le quart travaillent à temps partiel.

■ Des évolutions marquées après un CAP

L'apprentissage s'est fortement développé en Bourgogne. Le nombre d'apprentis a franchi la barre symbolique des 10 000 jeunes dès 1997 ; ils étaient à peine 6 000 en 1978. Si la majorité préparent encore un CAP, l'enseignement supérieur représente désormais près de 7 % des effectifs. Ce développement s'accompagne d'une élévation du niveau de recrutement des premières années de CAP, liée aux transformations au sein de l'école. Près de la moitié des nouveaux apprentis ont poursuivi des études jusqu'en troisième ; ils n'étaient que 20 % vingt ans plus tôt. Les élèves venant du lycée, qu'il soit d'enseignement général ou professionnel, sont plus nombreux et représentent près de 20 % des inscrits contre 10 % en 1978. Pour autant, l'apprentissage continue d'offrir aux jeunes les moins formés l'opportunité d'acquérir une qualification : en première année de CAP, le quart des apprentis ont quitté le collège avant la classe de troisième.

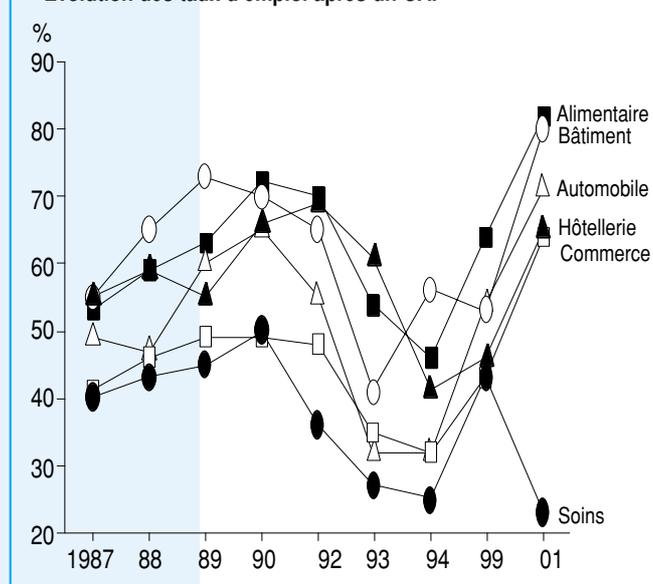
En 1978, parmi l'ensemble des sortants du système éducatif bourguignon, près de 2 700 se sont présentés sur le marché du travail avec un CAP préparé par apprentissage. Actuellement environ 1 700 jeunes quittent ces mêmes formations alternées en Bourgogne. Que deviennent les apprentis ? Les enquêtes régionales réalisées depuis 1979 permettent de dégager les principales tendances de l'insertion professionnelle de ces différentes cohortes. En 1979, neuf mois après la fin du contrat d'apprentissage, 63 % des jeunes étaient salariés alors que 17 % se trouvaient au chômage. En 2001, 69 % des apprentis ont un emploi alors que 18 % en recherchent un, sept mois après la sortie du centre de formation. Les mesures et notamment les contrats de qualification sont devenus un passage obligé pour une partie des apprentis.

Les conditions d'insertion des anciens apprentis suivent les évolutions conjoncturelles régionales. Après des années difficiles marquées par une chute des recrutements, une progression des embauches accompagne l'embellie économique de 1987 à 1990. À partir de 1992, la dégradation générale du marché du travail n'épargne pas les jeunes et le risque de chômage croît fortement. Un nombre non négligeable transite par des mesures spécifiques destinées à favoriser leur entrée dans la vie active. Ensuite, l'amélioration de la conjoncture économique bénéficie également aux sortants d'apprentissage. Dès 1999, l'emploi augmente le chômage baisse. La part des jeunes embauchés chez leur maître d'apprentissage est de 24 % actuellement ; 36 % des apprentis étaient restés dans l'entreprise en 1979.

Situation des apprentis après un CAP					
(en %)	1979	1987	1990	1994	2001
Emploi	63	41	47	30	69
Mesure	-	17	12	13	11
Chômage	17	24	15	35	18
Service national	19	17	25	21	-
Inactivité	1	1	1	1	2
Total	100	100	100	100	100
Effectif sortant	2 679	3 066	3 060	1 868	1 730

Lecture : parmi les 3 066 sortants d'apprentissage en juin 1986, 41 % sont salariés, 17 % suivent une mesure... au 1^{er} février 1987.
Source : enquêtes Céreq en 1979, IPA dès 1987.

Évolution des taux d'emploi après un CAP



Quelles sont les caractéristiques des emplois occupés ?

Les petites entreprises jouent un rôle essentiel pour les premières embauches des anciens apprentis. Près de la moitié des recrutements s'effectuent dans les entreprises de moins de dix salariés en 2001 contre les deux tiers de la promotion 79. Comme leurs aînés, les deux tiers des enquêtés déclarent travailler comme ouvriers. Cependant les emplois d'ouvriers, essentiellement masculins, ont diminué pour les garçons au fil des années (de 90 % à 80 %), alors que 12 % des filles sont ouvrières en 2001 contre à peine 5 % en 1979. À l'image des spécialités de formation, les principaux métiers pour la population masculine demeurent ceux du bâtiment et de la mécanique : trois garçons sur dix sont ouvriers de la construction pour les deux cohortes. La coiffure et la vente regroupent en 2001 la moitié des emplois féminins à l'issue de l'apprentissage pour les trois quarts en 1979. Actuellement les métiers de services de l'hôtellerie-restauration concernent le quart des anciennes apprenties (contre 1 % en 1979). La profession dominante demeure celle de vendeuse (32 % pour 42 % de la promotion 79).

La hiérarchie des spécialités par rapport à l'emploi reste assez stable au fil des années. Ainsi, les formés dans les métiers de l'alimentaire ou du bâtiment connaissent des situations plus favorables, avec un accès rapide au travail depuis 1987. Par contre, après les formations de commerce ou des soins personnels, les jeunes ont des débuts plus difficiles, avec les plus faibles taux d'emploi et les plus forts taux de chômage. Les anciens apprentis de la mécanique automobile retrouvent leur position médiane observée jusqu'en 1992. La situation des sortants des spécialités de l'hôtellerie-restauration est plus contrastée et, depuis trois ans, leur taux d'emploi est inférieur à la moyenne régionale.

Quelles sont les particularités régionales ? En 1990, l'embauche des jeunes sept mois après la fin du contrat d'apprentissage est plus rapide en Bourgogne : 47 % occupent un emploi contre 44 % en France. Cet avantage commence à s'estomper dès 1994 pour disparaître complètement dans la moyenne nationale. Au 1^{er} février 2000, près de six apprentis sur dix sont salariés et le quart se trouvent au chômage en Bourgogne comme ailleurs. Si globalement la situation professionnelle apparaît proche de l'ensemble du territoire, le risque de chômage pour la population féminine est toutefois plus important en Bourgogne et concerne 40 % des apprenties contre une moyenne nationale de 34 %, après une dernière année de CAP. Ces difficultés d'insertion étaient déjà présentes en 1979 avec un chômage nettement supérieur (44 % contre 36 %).

Traditionnellement, l'apprentissage est associé à la petite entreprise et à l'artisanat. Certaines entreprises demeurent attachées au métier où la transmission du savoir-faire s'effectue principalement par démonstration et observation. L'apprentissage offre aux jeunes une première expérience sociale et professionnelle et la possibilité de rester dans l'entreprise formatrice. Ces atouts ne doivent pas masquer les difficultés réelles des filles pour s'insérer professionnellement à la sortie du CAP : peu embauchées par leur maître d'apprentissage (16 %), le chômage et le travail à temps partiel les concernent davantage.

Sigles

Bac Pro	Baccalauréat professionnel	CDI	Contrat à durée indéterminée
BEP	Brevet d'études professionnelles	Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
BP	Brevet professionnel	CFA	Centre de formation d'apprentis
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	IPA	Insertion professionnelle des apprentis
CDD	Contrat à durée déterminée	Irédu	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation